

avons dépensé beaucoup d'éloquence, et de la meilleure veine parfois, au sujet de la « communauté atlantique ». Mais ce n'est pas en nous payant de mots que nous édifierons cette communauté. Il faut agir autant que parler; et avant d'agir il faut penser. Il n'est pas d'occasion, peut-être, où il nous importe de penser plus rigoureusement et plus judicieusement que dans nos efforts pour remplir les engagements que nous avons contractés aux termes de l'article 2 du Traité de l'Atlantique-Nord.

Il me semble que nous réaliserons d'autant plus de progrès vers les buts énoncés à l'article 2 que nous serons plus disposés à chercher en dehors des cadres de l'Organisation de l'Atlantique-Nord des domaines et des occasions de collaboration non militaire. Aucune disposition de notre Traité ne donne à entendre que l'OTAN soit le seul moyen dont nous disposions pour édifier notre communauté, bien au contraire. L'adhésion de chacun d'entre nous à l'Organisation des Nations Unies est réaffirmée au tout premier article du Traité. Permettez-moi de vous expliquer ma pensée:

L'édification de notre communauté, entreprise par des nations voisines vivant en bon esprit, comporte un grand nombre de tâches diverses. Nous construirons d'autant plus rapidement et sûrement que nous saurons mieux utiliser le moyen qui convient à chaque tâche. Plusieurs moyens sont déjà à notre disposition; ce n'est qu'exceptionnellement que nous devrions prendre le temps d'en découvrir de nouveaux. Cela est particulièrement vrai dans le domaine économique, pour lequel nous disposons déjà de nombreux outils perfectionnés. Si par exemple les pays de l'Atlantique-Nord veulent collaborer en matière d'aviation civile, ce n'est pas à l'OTAN, à Paris, qu'ils s'adresseront normalement, mais à l'Organisation de l'aviation civile internationale, à Montréal. Il n'y a aucun inconvénient à ce que l'AOACI se compose d'un plus grand nombre de membres que l'OTAN; en réalité, c'est plutôt un avantage, car nous voulons que nos avions circulent par tout le monde. D'autre part, si nous voulons favoriser les échanges internationaux, ne devrions-nous pas normalement travailler ensemble au sein de l'organisme chargé d'appliquer l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce, plutôt que de nous adresser encore à l'OTAN? Si nous avons à débattre des questions financières qui débordent le cadre de notre association, dont la création a été naturellement déterminée en grande partie par les besoins immédiats de la défense, ne devrions-nous pas normalement nous tourner vers la Banque internationale et le Fonds monétaire international?

Même en ce qui concerne les affaires économiques intéressant avant tout les pays de l'Atlantique-Nord, nous trouvons avantage à recourir à d'autres organes en plus de ceux de l'OTAN elle-même. L'Organisation européenne de coopération économique est une institution bien établie et efficace, dotée d'un personnel expérimenté et compétent et dont les intérêts, sur plusieurs points, sont parallèles à ceux de l'OTAN. Nous avons, plusieurs d'entre nous, fait bon accueil aux récentes initiatives du Royaume-Uni et des États-Unis tendant à assurer un recours plus fréquent à l'OECE pour certains travaux très importants de l'OTAN. Ainsi, à l'heure même où je parle, l'OECE procède avec diligence à un examen des économies nationales qui servira de barème fondamental pour la revue annuelle de l'état des forces militaires de l'OTAN. De fait, ces deux initiatives de l'OECE et de l'OTAN ont été conçues par les mêmes dirigeants, ou presque, en vue du maximum d'efficacité et du minimum de gaspillage d'efforts.

Ce que je veux dire c'est que dans les affaires autres que militaires, et notamment dans les domaines économique, social et culturel, les membres de l'OTAN ne devraient pas collaborer uniquement ni même surtout à l'intérieur de l'OTAN, lorsqu'il existe déjà des organismes internationaux dont la structure et la composition sont adaptées à cette fin.

Je ne voudrais pour rien au monde donner à entendre que l'OTAN n'a pas de rôle à jouer dans les domaines non militaires. Ainsi, l'un des rôles importants du Conseil est de servir d'instrument de « consultation, politique », c'est-à-dire, de tribune intime et amicale où les problèmes de politique étrangère peuvent être exami-